



## **L'importance de réaffirmer et de renforcer le rôle social de l'État**

**Avis présenté dans le cadre des consultations de la Commission de révision permanente des programmes**

**Par la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ)**

**Octobre 2014**



 **Fortes unies**

*La Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) représente près de 7 000 infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et puéricultrices travaillant dans des établissements de tous les secteurs de la santé : centre hospitalier, centre de santé et de services sociaux (CSSS), centre de réadaptation, dispensaire, agence de la santé et des services sociaux, centre jeunesse et Héma-Québec.*

## **Un modèle de société que nous voulons préserver**

Les membres de la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) travaillent quotidiennement pour le mieux-être de nombreuses personnes en situation de grande vulnérabilité, tant sur le plan social que de leur santé, et veulent témoigner aujourd'hui de l'importance de conserver un système public de santé fort afin d'assurer l'accessibilité et la qualité des services et des soins de santé pour toutes et tous.

À ce titre, l'exercice de révision des programmes tel que proposé et mené actuellement par le gouvernement nous interpelle et nous inquiète puisqu'il risque de remettre en question le modèle de santé québécois. En effet, l'ensemble des questions soumises pour inspirer la réflexion citoyenne laisse sous-entendre la nécessité de réduire les dépenses publiques, voire le rôle de l'État, et d'abolir des programmes et des services. De plus, les membres de la Commission de révision permanente des programmes, qui doivent proposer, entre autres, une vision globale quant au repositionnement de l'État, n'ont pas reçu le mandat de mener une consultation publique formelle à cet effet. Voilà qui est plutôt préoccupant.

Rappelons que le ministère de la Santé et des Services sociaux a pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec<sup>1</sup>.

Selon notre fédération, le gouvernement doit, dans le cadre des travaux de la commission, reconnaître d'emblée et réaffirmer le rôle social de l'État. Aussi, les opinions et propositions exprimées aujourd'hui par la FSQ dans le cadre du dialogue social visent cet objectif et, d'aucune façon, ne doivent être comprises dans l'optique d'une réduction des responsabilités du gouvernement, bien au contraire.

## **Cesser d'hypothéquer l'avenir**

Bien sûr, les décisions qui seront prises par la commission ne devront pas hypothéquer l'avenir, nous en convenons. Toutefois, pour nous, le discours fataliste d'austérité du gouvernement qui prétend que nous n'aurions plus les moyens de nous payer les services sociaux et de santé actuels, les compressions et restructurations présentes dans le système de santé et l'augmentation des dépenses privées en santé contribuent déjà à hypothéquer notre avenir.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2014). « Extrait du Rapport annuel de gestion 2005-2006 », [www.msss.gouv.qc.ca/ministere/mission.php](http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/mission.php) (Consulté le 21 septembre 2014).

À notre avis, les travaux de réflexion du gouvernement doivent s'inscrire dans une démarche beaucoup plus large et s'ouvrir aux solutions alternatives qui obtiennent un très large consensus social, notamment en matière de fiscalité. Aussi, nous questionnons le fait que l'exercice de révision des programmes, et les multiples compressions et annonces de restructuration dans le système de la santé et des services sociaux, se fassent avant les travaux de la Commission sur la fiscalité.

Contrairement à ce que semble croire le gouvernement, la FSQ considère que les dépenses publiques constituent un investissement social rentable. Et selon elle, il faut au contraire maintenir et, si possible, financer plus adéquatement les services publics de santé et les programmes sociaux. Une réduction du financement public se traduira forcément par une privatisation accrue des services, une augmentation des diverses formes de tarification et une accessibilité plus limitée pour un nombre croissant d'individus. Dans un tel contexte, que signifie vouloir respecter la capacité de payer des contribuables ? Qu'en serait-il de la capacité de payer de tous les citoyens et citoyennes et du droit à la santé pour toutes et tous ?

Il est très largement reconnu que la santé de la population dépend de nombreux facteurs telles les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles des collectivités. Elle dépend également de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé et des services sociaux et d'éducation, notamment<sup>2</sup>. Le rôle social de l'État et l'importance des investissements publics en la matière ne sont plus à démontrer. Cesser d'investir socialement et collectivement hypothéquera l'avenir de toutes et de tous.

## **Agir davantage en prévention et en promotion de la santé**

Depuis longtemps au Québec et au Canada, les praticiennes et praticiens de la santé publique recommandent que l'accent soit davantage mis sur la prévention et la promotion de la santé, cela se traduirait en de meilleurs résultats de santé et en réductions de coûts. L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes abonde également dans ce sens.

Mettre l'accent sur le bien-être et la prévention permet d'améliorer la santé des Canadiens, ce qui contribue, d'une part, à la viabilité à long terme du régime général d'assurance maladie en réduisant la pression sur le système de soins de santé et, d'autre part, à la protection et au renforcement de la santé économique du Canada<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2010). « Pour un Canada plus sain : faire de la prévention une priorité », [www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/declaration/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/declaration/index-fra.php).

<sup>3</sup> ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES DE PERSONNES INC. (2009). « Rapport de l'ACCAP sur la politique en matière de soins de santé », p. 9, [www.clhia.ca/domino/html/clhia/CLHIA\\_LP4W\\_LND\\_Webstation.nsf/resources/Health+Care/\\$file/CLHIA\\_Report\\_on\\_Health\\_Care\\_Policy\\_FR.pdf](http://www.clhia.ca/domino/html/clhia/CLHIA_LP4W_LND_Webstation.nsf/resources/Health+Care/$file/CLHIA_Report_on_Health_Care_Policy_FR.pdf).

Selon les responsables de santé publique internationaux, un dollar investi dans la prévention ferait épargner globalement dix dollars en soins de santé. Enfin, plusieurs études démontrent qu'un bon nombre d'interventions préventives s'avèrent rentables à long terme pour la société<sup>4</sup>.

## **Préciser les valeurs et les principes qui sous-tendent la démarche de révision**

Le système de santé québécois est un système complexe et dynamique ; les besoins populationnels, l'état des connaissances, les innovations technologiques et médicamenteuses, de même que les approches cliniques évoluent constamment.

Bien que la FSQ reconnaît la pertinence de revoir certains aspects du système de santé, elle se questionne sur les mécanismes du dialogue social mis en place pour évaluer les programmes. Elle accepterait de participer aux travaux si les consultations n'étaient pas clairement orientées en fonction de cibles budgétaires, si l'importance de la prévention en matière de santé était clairement reconnue et, enfin, si le gouvernement reconnaissait la nécessité d'améliorer les conditions d'exercice et les conditions de travail du personnel soignant.

Selon nous, les valeurs et les principes qui doivent guider la réflexion collective sont l'universalité et la qualité des services de santé, la prévention et la promotion de la santé, le respect de l'approche populationnelle, l'équité sociale, la qualité des conditions d'exercice et le respect de l'autonomie professionnelle du personnel soignant.

Les réalités régionales font partie de nos préoccupations également. Le gouvernement doit s'assurer que toutes les régions du Québec pourront bénéficier des conditions et des ressources nécessaires leur permettant d'assurer une offre de services publics adéquate et un continuum de soins de qualité.

## **Le personnel de la santé : un acteur incontournable pour la pérennité du système public de santé**

Nous devons préserver dans le réseau public l'expertise et les ressources qui nous permettront de relever les défis qui s'annoncent et de conserver une vision globale des enjeux et des besoins de santé.

---

<sup>4</sup> AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2010). « Investir en prévention : la perspective économique », [www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/preveco-02-fra.php#a4\\_1](http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/preveco-02-fra.php#a4_1).

Les connaissances, l'expertise et, surtout, l'expérience concrète des réalités quotidiennes des professionnelles et professionnels de la santé en font des acteurs incontournables pour la pérennité du système public de santé.

Leurs pistes de solutions aux problèmes d'organisation du travail représentent une avenue beaucoup plus prometteuse et beaucoup moins coûteuse que toute grande réforme imposée par le gouvernement.

Plusieurs projets de retour aux études, de formation continue et de révision des horaires de travail ont permis jusqu'à maintenant de stabiliser les équipes de soins et d'éliminer les heures supplémentaires obligatoires et le recours à la main d'œuvre indépendante. Autant d'initiatives gratuites qui ont joué tant sur la rétention du personnel et sur la qualité des soins que sur les coûts de système.

Les coupes dans les services à la population ne sont pas nécessaires, il suffit qu'il y ait une volonté politique de préserver le système public de santé et de reconnaître la contribution et l'expertise du personnel de la santé dans la recherche de solutions efficaces et durables.

## **Quand l'organisation du travail devient un risque pour la santé**

Est-il nécessaire de rappeler que le nombre d'heures versé en assurance salaire aux travailleuses et travailleurs du réseau de la santé est en progression et que plus du tiers des personnes en invalidité souffre d'un problème de santé mentale ? Pour nous, il ne fait aucun doute que la souffrance du personnel soignant est directement liée à la détérioration des conditions de pratiques, une conséquence directe des multiples réformes réalisées dans le système de santé.

Le personnel croule sous la paperasse, la bureaucratie et les redditions de comptes qui se multiplient.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et agir pour améliorer concrètement et rapidement les conditions de pratique des professionnelles et professionnels de la santé.

Il doit mettre fin à la multiplication des postes à temps partiel, aux heures supplémentaires obligatoires, au recours aux agences privées qui crée de l'instabilité et un fort sentiment d'iniquité et d'injustice, au minutage des actes professionnels qui instrumentalise les patientes et patients et le personnel soignant.

Il doit s'engager à faire cesser toute pratique qui contribue à la déshumanisation des services, à la précarisation et à la dévalorisation du travail dans le réseau public de la santé.

## **Le vrai défi : limiter et mieux contrôler les dépenses privées en santé**

Le gouvernement doit viser des économies de système qui n'affecteront pas les services directs à la population.

Nous lui demandons d'agir rapidement afin de contrer la croissance fulgurante du coût des médicaments. Son engagement à négocier de meilleurs prix pour les médicaments et à mettre en place de meilleures pratiques d'usage est jugé nettement insuffisant.

Plusieurs expertes et experts affirment qu'un régime entièrement public d'assurance médicament permettrait au Québec **d'économiser près d'un milliard de dollars annuellement**. Plus de trois cents organisations communautaires et syndicales, et de nombreux spécialistes de la santé du Québec réclament un tel régime. Cette économie de système doit absolument être envisagée par les membres de la commission.

Dans le même esprit, le Québec devrait se doter d'une véritable politique publique de santé en matière de médicaments. Celle-ci devrait prévoir, notamment, des mesures de contrôle des coûts, des règles d'encadrement de l'industrie pharmaceutique et de la recherche de même que des conditions d'une utilisation optimale de la thérapie médicamenteuse. Selon certains chercheurs et chercheuses, les économies potentielles pourraient atteindre, pour le Québec seulement, plus de trois milliards de dollars annuellement.

## **Conclusion**

Le Québec a les moyens de conserver un système public de santé fort. De multiples solutions alternatives existent.

Nous refusons que les seuls gagnants d'un scénario d'austérité soient les entreprises privées qui attendent dans l'ombre depuis longtemps pour mettre la main sur nos services et deniers publics, au détriment du droit à la santé pour toutes et tous.

La santé n'est pas une valeur marchande, c'est la richesse d'une société, d'un peuple.



D12610

1<sup>er</sup> octobre 2014